

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Sommaire du dossier de la Modification n°2 du PLU

LEGENDE :

Rouge : Pièce modifiée par la modification n°2 du PLU (M2)
Noir : Pièce inchangée, cf. dossier PLU approuvé le 21/12/2017

0 Actes de procédure M2

1 Exposé des motifs des changements apportés

- 1a Rapport de présentation incluant évaluation environnementale
- 1b Etude justifiant la levée d'inconstructibilité PLU 2017- Entrée Sud A61/RD611 (art. L111-6 à L111-8 C. Urb.)
- 1c Etude justifiant la levée d'inconstructibilité PLU 2017- Entrée Est RD6113 (art. L111-6 à L111-8 C. Urb.)

2 Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

3 Orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

4 Règlement

4a Règlement partie écrite

- 4b Règlement partie graphique : Ensemble du territoire
- 4c Règlement partie graphique : Agglomération
- 4d Règlement partie graphique : Centre-ville
- 4e Règlement partie graphique + Report indicatif des PPR : Ensemble du territoire
- 4f Règlement partie graphique + Report indicatif des PPR : Agglomération
- 4g Règlement partie graphique + Report indicatif des PPR : Centre-ville
- 4h Règlement partie graphique + Report des secteurs à % : Agglomération (objectifs de mixité sociale ; art. L151-15 du code de l'urbanisme)

4i Liste des emplacements réservés

5 Annexes

- 5a Art. R123-13 du Code de l'Urbanisme
 - 5a1 Droit de préemption urbain (DPU, DP Fonds et Baux, DPRenforcé)
 - 5a2 Secteurs affectés par le bruit au voisinage des infrastructures de transport terrestre
- 5b Art. R123-14 du Code de l'Urbanisme
 - 5b1 Servitudes d'utilité publique
 - 5b1a Liste des servitudes d'utilité publique
 - 5b1b Plan des servitudes d'utilité publique
 - 5b2 Schémas des réseaux d'eau et d'assainissement et systèmes d'élimination des déchets
 - 5b2a Volet eau potable
 - 5b2b Volet assainissement / eaux usées
 - 5b2c Volet assainissement / eaux pluviales
 - 5b2d Volet déchets
 - 5b3 Zonage d'assainissement des eaux usées
 - 5b4 Zonage et règlement pluvial
 - 5b5 Plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Lézignan-Corbières (plan approuvé par arrêté préfectoral n°2008-11-2021 du 03/03/2008)
 - 5b6 Dispositions du PPRif (plan de prévention des risques naturels prévisibles d'incendie de forêt - arrêté préfectoral n°DDTM-SPRISR-2015-011 du 10/07/2015)
 - 5b7 Dispositions du PPRi (plan de prévention des risques d'inondation - arrêté préfectoral n°DDTM-SPRISR-2016-027 du 30/09/2016)
- 5c Fiche communale d'information sur les risques naturels, miniers et technologiques
- 5d Forêt communale soumise au régime forestier (durée d'application 2013-2032)